Image not found or type unknown

Démission fonction publique - MGEN

Par **alauda03**, le **20/07/2016** à **21:00**

Bonjour,

J'ai fait une première démarche d'inscription auprès de la MGEN, obligée par l'Éducation Nationale car je venais d'avoir réussi à mon concours et commencé mon année de stage (septembre 2015).

Je me suis rendue compte très vite que l'enseignement aux adolescents n'était pour moi et j'ai donc démissionné de la fonction publique (01/11/2015), sans finir mes démarches auprès de la MGEN.

Comme j'avais démissionné d'autres postes de travail en France (je suis italienne) et qu'à chaque fois que ma relation de travail avait fini la rupture avec la mutuelle avait été automatique, je n'ai pas pris la peine de résilier mon contrat auprès de la MGEN, qui n'a jamais eu accès à mes données bancaires pour effectuer des prélèvements.

Ensuite, j'ai déménage et j'ai eu des problèmes de re expédition de mon courrier avec la Poste. Aujourd'hui je reçois à mon grand étonnement un courrier de la MGEN m'adressant une nouvelle carte de mutuelle (ma toute première) et me demandant de régler le montant de 195,75 euros pour la période du 01/12/2015 au 31/05/2016. (Une fois que j'ai réglé mes problèmes avec la Poste, j'ai reçu quelques courriers de la MGEN me demandant mes coordonnées bancaires pour les prélèvements, mais j'ai cru qu'il s'agissait d'une erreur de leur part).

Je ne comprends pas du tout la situation: puisque je ne suis plus fonctionnaire depuis le 01/11/2015 et que donc je ne peux pas avoir la MGEN comme mutuelle (il n'y a que MGEN Filia accessible aux non-fonctionnaires), comment aurais-je pu bénéficier de cette mutuelle et pourquoi devrais-je payer pour ces services?

Est-il normal que mon employeur (l'Éducation Nationale) n'ait pas notifié MGEN de ma démission?

Merci par avance,

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés